N° 15 05 20

Département de Loire-Atlantique

Arrondissement de Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

Date de convocation

30 avril 2015

Date du Conseil Municipal

6 mai 2015

Nombre de conseillers

En exercice 33

Présents --- 28

Votants ----- 32

Reçu à la Sous-Préfecture de Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze,
Le six mai, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, LEVESQUE, DAGUIZE, JARDIN, GILLET, BOUYER, SAILLANT, FRAUX, ALLANIC, CHERON, CHESNEAU, RUSSELL, POUSSET, SIMON, CORNETI, BELLIOT, CARNAC, DUBOIS, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER.

A l'exception de : Monsieur BEAUREPAIRE
Madame SOBRAQUES-BRAYE a donné pouvoir à Monsieur DONNE,
Madame PRUKOP a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES,
Madame HUCHET a donné pouvoir à Madame LE PAPE,
Monsieur CAZIN a donné pouvoir à Monsieur GUGLIELMI.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame LOILLIEUX est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

20/ SEMAINE PEDAGOGIQUE ENTRE L'ECOLE SAINT-JEAN ET LE CIRQUE RITZ – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ECOLE SAINT-JEAN POUR L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE SOUS CHAPITEAU AVEC LE CIRQUE RITZ – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RAPPORTEUR : Monsieur GUGLIELMI, adjoint au Maire

EXPOSE :

L'école Saint-Jean organise une session pédagogique sur le thème du cirque.
Dans un premier temps, l'initiation à l'art du cirque a lieu sur le temps scolaire, au sein de l'école, du 30 mars au 19 mai 2015.
Dans un second temps, le cirque RITZ s'installera, place du 8 mai, du 7 au 14 juin 2015.

L'installation du chapiteau se déroulera en présence des enfants le lundi 8 juin matin.

La création des numéros et des répétitions auront lieu dès le lundi après-midi.

Trois représentations du spectacle sont prévues, à 20h00 les mardi 9 et vendredi 12 juin, et à 16h00 le samedi 13 juin.

Le démontage et le départ de la structure sont programmés le dimanche 14 juin.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat entre l'Ecole Saint-Jean et la Ville de Pornichet.

N° 15 05 20

DELIBÉRATION :

⇨Vu le Code général des collectivités territoriales,
⇨Vu le projet de convention de partenariat ci-annexé,
⇨Vu l'avis de la Commission politique éducative - jeunesse - sports en date du 29 avril 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DÉCISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention de partenariat entre l'Ecole Saint-Jean et la Ville de Pornichet.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer la convention et à en assurer l'exécution.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE PORNICHET LOIRE-ATLANTIQUE

Jean-Claude PELLETEUR